

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE CHAMBLY  
TENUE LE :

8 NOVEMBRE 2011

Assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chambly, tenue à la mairie de Chambly, le mardi 8 novembre 2011, à 20 heures.

À laquelle assemblée sont présents mesdames les conseillères Denise Grégoire et Lucette Robert et messieurs les conseillers Steeves Demers, Serge Gélinas, Normand Perrault, Luc Ricard, Jean Roy et Richard Tetreault, formant conseil au complet, sous la présidence de monsieur le maire Denis Lavoie.

Sont également présents monsieur Jean Lacroix, directeur général, et madame Louise Bouvier, greffière.

RÉSOLUTION 2011-11-796

Acceptation de l'avis de convocation

---

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Steeves Demers

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :-

QUE le conseil municipal accepte l'avis de convocation tel qu'il a été soumis.

RÉSOLUTION 2011-11-797

Annulation de la convention  
d'emphytéose avec Gestion Najady  
inc. pour la construction et  
l'exploitation d'un complexe sportif  
multifonctions, lot 4 599 109,  
boulevard Fréchette

---

ATTENDU QU'en vertu de la résolution 2009-11-772, la Ville avait signé une convention d'emphytéose pour la construction et l'exploitation d'un complexe sportif multifonctions avec Gestion Najady inc. sur le lot 4 599 109, boulevard Fréchette;

ATTENDU QUE Gestion Najady inc. n'a jamais utilisé l'immeuble et qu'elle est en défaut de remplir ses obligations en vertu de la convention d'emphytéose signée devant Me France Rousseau, notaire le 12 avril 2010;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ par M. le conseiller Steeves Demers

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal annule, étant donné l'absence de projet, la convention d'emphytéose avec Gestion Najady inc. pour la construction et l'exploitation d'un complexe sportif multifonctions sur le lot 4 599 109, boulevard Fréchette, signée devant Me France Rousseau, notaire, le 12 avril 2010.

Le maire et la greffière sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente.

RÉSOLUTION 2011-11-798

Signature d'une convention d'emphytéose avec Complexe sportif Chambly inc. qui prévoit la construction et l'exploitation d'un complexe sportif multifonctions, lot 4 599 109, boulevard Fréchette, incluant la location d'heures de glace pour une période de 5 ans en faveur de la Ville

---

ATTENDU QU'en vertu de la résolution 2011-11-797, la Ville a annulé la convention d'emphytéose pour la construction et l'exploitation d'un complexe sportif multifonctions avec Gestion Najady inc. sur le lot 4 599 109, boulevard Fréchette, puisque la compagnie n'a jamais utilisé l'immeuble et qu'elle est en défaut de remplir ses obligations selon cette convention signée devant Me France Rousseau, notaire, le 12 avril 2010;

ATTENDU QU'une nouvelle compagnie est prête à prendre la relève et a soumis, le 18 juillet 2011 et révisé en novembre 2011, l'échéancier suivant :

- révision des plans d'architecture au plus tard fin août 2011;
- ré-estimation des coûts de construction : au plus tard le 30 août 2011;
- vérification environnementale sur la terre déposée : au plus tard le 30 août 2011;
- signature du bail emphytéotique : mi-novembre 2011;
- début des travaux : novembre 2011;
- ouverture du complexe prévue à l'été 2012;

ATTENDU le projet de convention d'emphytéose soumis par Me France Rousseau, notaire, le 7 novembre 2011 et révisé le 8 novembre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ par Mme la conseillère Lucette Robert

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal signe une convention d'emphytéose avec Complexe sportif Chambly inc. qui prévoit la construction et l'exploitation d'un complexe sportif multifonctions sur le lot 4 599 109, boulevard Fréchette, incluant la location d'heures de glace pour une période de cinq (5) ans en faveur de la Ville, conformément au projet soumis par Me France Rousseau, notaire.

Tous les honoraires et les frais sont à la charge de l'emphytéote.

Le maire et la greffière sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente.

Pour la proposition : Monsieur le maire Denis Lavoie, madame la conseillère Lucette Robert et messieurs les conseillers Steeves Demers, Serge Gélinas et Jean Roy.

Contre la proposition : Madame la conseillère Denise Grégoire et messieurs les conseillers Normand Perrault, Luc Ricard et Richard Tetreault.

RÉSOLUTION 2011-11-799

Octroi de la soumission TP2011-41 pour des services professionnels pour les travaux de réaménagement du boulevard Fréchette, entre la rue Kennedy et le boulevard Brassard, à Dessau, au coût de 78 608,25 \$

---

ATTENDU QU'il est prévu au programme triennal d'immobilisation 2012 d'effectuer des travaux de réaménagement du boulevard Fréchette, entre la rue Kennedy et le boulevard Brassard;

ATTENDU QUE des services professionnels s'avèrent nécessaires et le Service des travaux publics et environnement urbain a demandé des offres de service auprès de quatre firmes;

ATTENDU QUE le comité d'évaluation, formé par le conseil municipal en vertu de la résolution 2011-04-273, a procédé à l'analyse des soumissions déposées et a accordé un pointage suffisant aux firmes les rendant éligibles à l'ouverture de l'enveloppe de prix qui a eu lieu le 7 novembre 2011, avec les résultats suivants :

- |   |                            |
|---|----------------------------|
| - <u>Leroux, Beaudoin, Hurens et associés</u> : | :                          |
| pointage final : 17,39                          | prix soumis : 78 608,25 \$ |
| - <u>Dessau</u> :                               | :                          |
| pointage final : 18,06                          | prix soumis : 78 608,25 \$ |
| - <u>Consultant S.M. inc.</u> :                 | :                          |
| pointage final : 17,75                          | prix soumis : 77 298,11 \$ |
| <u>AECOM</u> :                                  | :                          |
| pointage final : 16,61                          | prix soumis : 78 608,25 \$ |

ATTENDU QU'en vertu de la loi, la soumission ayant obtenu le pointage final le plus élevé est assimilée à la soumission la plus basse pour fins d'octroi du contrat;

ATTENDU la recommandation du comité d'évaluation d'octroyer le contrat à la firme ayant obtenu le meilleur pointage final;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Steeves Demers

APPUYÉ par M. le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal octroie la soumission TP2011-41 pour des services professionnels pour les travaux de réaménagement du boulevard Fréchette, entre la rue Kennedy et le boulevard Brassard, au plus bas soumissionnaire conforme, Dessau, au taux forfaitaire de 3 % pour les parties A et B du contrat selon les prix obtenus après adjudication des soumissions pour les travaux de réaménagement du boulevard Fréchette, représentant un montant total de 78 608,25 \$, taxes incluses, selon l'estimation des coûts du projet.

Poste budgétaire : 22-311-00-411

Certificat de la trésorière : 2011-398

RÉSOLUTION 2011-11-800

Participation au souper bénéfice de la  
Paroisse Saint-Joseph-de-Chambly, le  
19 novembre 2011, à la salle du  
Canton de l'église Très-Saint-Cœur-  
de-Marie

---

ATTENDU QUE la Paroisse Saint-Joseph de Chambly organise un souper bénéfice pour assumer l'entretien du patrimoine des lieux de culte, le 19 novembre prochain, à la Salle du Canton, au sous-sol de l'église Très-Saint-Cœur-de-Marie;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 3 de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée pour la poursuite d'œuvres de bienfaisance et de toute initiative de bien-être de la population;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par Mme la conseillère Lucette Robert

APPUYÉ par M. le conseiller Steeves Demers

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal délègue messieurs les conseillers Serge Gélinas et Jean Roy pour participer au souper bénéfice de la Paroisse Saint-Joseph de Chambly, le 19 novembre 2011, à la Salle du Canton, au sous-sol de l'église Très-Saint-Cœur-de-Marie, au coût de 30 \$ par personne.

Poste budgétaire : 02-111-00-996  
Certificat de la trésorière : 2011-396

PROPOSITION

Participation au souper bénéfice de la  
Paroisse Saint-Joseph-de-Chambly, le  
19 novembre 2011, à la salle du  
Canton de l'église Très-Saint-Cœur-  
de-Marie

---

ATTENDU QUE la Paroisse Saint-Joseph de Chambly organise un souper bénéfice pour assumer l'entretien du patrimoine des lieux de culte, le 19 novembre prochain, à la Salle du Canton, au sous-sol de l'église Très-Saint-Cœur-de-Marie;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 2 de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée pour la poursuite d'œuvres de bienfaisance et de toute initiative de bien-être de la population;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Normand Perrault

QUE le conseil municipal délègue messieurs les conseillers Luc Ricard et Richard Tetreault pour participer au souper bénéfice de la Paroisse Saint-Joseph de Chambly, le 19 novembre 2011, à la Salle du Canton, au sous-sol de l'église Très-Saint-Cœur-de-Marie, au coût de 30 \$ par personne.

Pour la proposition : Madame la conseillère Denise Grégoire et messieurs les conseillers Normand Perrault, Luc Ricard et Richard Tetreault.

Contre la proposition : Madame la conseillère Lucette Robert et messieurs les conseillers Steeves Demers, Serge Gélinas et Jean Roy.

Devant l'égalité des voix, la proposition est rejetée.

RÉSOLUTION 2011-11-801

Aide financière de 250 \$ à l'organisme  
l'Atelier lyrique de Chambly dans le  
cadre de son concert de Noël, le  
10 décembre 2011

---

ATTENDU la demande d'aide financière déposée à la Ville par l'organisme L'Atelier lyrique de Chambly;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 1 de l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée dans le domaine des loisirs;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Grégoire

APPUYÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal octroie, à l'Atelier lyrique de Chambly, une aide financière de 250 \$ pour la réalisation de son concert de Noël intitulé « Petit Noël d'antan », qui aura lieu le 10 décembre 2011.

Poste budgétaire : 02-731-80-975  
Certificat de la trésorière : 2011-395

RÉSOLUTION 2011-11-802

Paiement de la réclamation pour des  
dommages survenus au 1134 rue  
Breton, au coût de 4600 \$

---

ATTENDU QUE les assureurs des propriétaires du 1134 rue Breton réclament à la Ville une somme totale de 4 100 \$ plus 500 \$ pour la franchise assumée par ses clients pour un refoulement d'égout, le 24 mai 2011;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Steeves Demers

APPUYÉ par Mme la conseillère Lucette Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte de payer la réclamation des assureurs des propriétaires du 1134 rue Breton pour une somme de 4 100 \$ plus 500 \$ pour la franchise assumée par ses clients en règlement complet et final pour des dommages pour un refoulement d'égout survenu le 24 mai 2011. Ce règlement ne constitue pas une reconnaissance de responsabilité de la part de la Ville pour cet événement ou pour tout autre événement ultérieur.

La trésorière est autorisée à émettre le chèque sur signature des assureurs à l'effet qu'ils ne réclameront aucune autre somme concernant ce même événement.

Pour le paiement de cette réclamation, la Ville transfère la somme nécessaire de sa réserve pour contingences (franchise d'assurance) du poste budgétaire 02-111-00-995 au poste budgétaire 02-415-00-992.

Poste budgétaire : 02-415-00-992  
Certificat de la trésorière : 2011-397

RÉSOLUTION 2011-11-803

Levée de la séance

---

PROPOSÉ par Mme la conseillère Lucette Robert

APPUYÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance de l'assemblée extraordinaire du 8 novembre 2011,  
à 20 heures, soit levée.

---

Denis Lavoie, maire

---

Louise Bouvier, greffière